

Équipe de rédaction

Sophie Crevier
Laurence Daigneault Desrosiers
Philippe de Grosbois

DOSSIER SPÉCIAL – PROJET DE LOI 70

Les collèges au service des besoins des entreprises ?

*UN TOUR D'HORIZON DES ENJEUX ET DES RESSOURCES
ASSOCIÉS À L'ADÉQUATION FORMATION-EMPLOI*

Julie Cloutier, enseignante au Département de philosophie, et **Sophie Crevier**, directrice au SPECA, toutes deux représentantes à la Commission des études

Un survol des enjeux

La *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi* (Projet de loi 70), surtout connue pour les modifications controversées qu'elle introduit au régime d'aide sociale, fait présentement l'objet d'une étude détaillée en commission parlementaire.

Le Projet de loi 70 contient également des dispositions ayant un impact significatif sur la formation collégiale. Il propose en effet une vision entrepreneuriale de l'éducation, en confiant à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) un pouvoir de recommandation assorti d'un mécanisme de reddition de comptes en sa faveur par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)¹, ce qui confère ainsi à la CPMT

une influence accrue sur l'offre de programmes de formation professionnelle et technique.

Ce déplacement des pouvoirs décisionnels vers un organisme dont l'expertise concerne la main-d'œuvre et l'emploi est dénoncé par le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ), qui n'y voit rien de moins qu'une menace à l'autonomie du système éducatif et un *déplacement du centre de gravité de la sphère de l'éducation vers la sphère de l'emploi*². Ce pouvoir de recommandation est assorti d'importants leviers financiers: le budget 2015-2016 prévoit que la

¹ art. 10 et 11 du Projet de loi 70

² Le Conseil supérieur de l'éducation s'interroge sur la portée des nouvelles responsabilités confiées à la Commission des partenaires du marché du travail, Conseil supérieur de l'éducation, Février 2016, p.1

sommaire

Projet de loi 70	1
Dynamiques néolibérales	5
Enjeux environnementaux	7
Front commun 2015	8
CCMM	11
Augmentations salariales	12

gestion de 70 M\$ sur cinq ans est confiée à la CPMT, dont 60 M\$ sont destinés à une redistribution aux établissements afin qu'ils puissent offrir des programmes mieux adaptés aux réalités du marché du travail, dont des attestations d'études collégiales privilégiant les stages.

Le Projet de loi 70 a suscité de nombreuses réactions, et nous vous orientons donc vers la documentation suivante si vous avez envie d'approfondir le sujet :

Des ressources pour en savoir plus

➤ Lecture de chevet

- *Chronique 70 - L'adéquation formation-emploi - nouveau cheval de Troie*, FNEEQ, Comité école et société
http://www.fneeq.qc.ca/fr/comites/ecole_societe/Chroniques/Chronique-70.html
- Des chroniques de nos collègues du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Lionel-Groulx
 - *Projet de loi 70 et transformation de l'enseignement collégial*, Isabelle Pontbriand, De vive voix, vol.3, no.22, 8 mars 2016
<https://seedg.files.wordpress.com/2016/03/projet-de-loi-70-et-transformation-de-lenseignement-collc3a9gial1.pdf>
 - *Projet de loi 70 – les impacts de la voie légale*, Frédéric Morier, De vive voix, vol.3, no.26, 5 avril 2016
<https://seedg.files.wordpress.com/2016/04/projet-de-loi-70-les-impacts-de-la-voie-lc3a9gale.pdf>
- *PROJET DE LOI 70 - Le milieu de l'éducation déplore l'absence de vision globale*, Le Devoir, Étienne Plamondon Émond, 12 mars 2016
<http://www.ledevoir.com/societe/education/465157/projet-de-loi-70-le-milieu-de-l-education-deplo-re-l-absence-de-vision-globale>

➤ Lecture costaute : les mémoires de divers intervenants

- CSÉ
<http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0490.pdf>
- Centrales syndicales http://ftq.qc.ca/wp-content/uploads/2016/02/M%C3%A9moire-CSD-CSN-CSQ-FTQ-sur-le-PL70_final_22-01-16.pdf
- Fédération des cégeps <http://www.fedcegeps.qc.ca/memoire/2016/02/memoire-de-la-federation-des-cegeps-sur-le-projet-de-loi-no-70/>
- Conseil du patronat du Québec
<https://www.cpq.qc.ca/wp-content/uploads/2016/01/memoire270116.pdf>

Les actions locales à la CÉ et au CA

Les enjeux du Projet de loi 70, évoqués lors de notre assemblée générale du 7 avril, ont été abordés aux séances de la Commission des études des 5, 12 et 26 avril.

À la demande des enseignants de la Commission des études, Nathalie Vallée a informé les membres de la CÉ que la position du Collège allait dans le sens du mémoire du CSÉ, qui défend l'autonomie du monde de l'éducation en réitérant que c'est le MEES et les collèges « qui ont l'expertise nécessaire pour le développement, l'implantation et la mise en œuvre de la formation ». De plus, notre nouvelle directrice générale a promis d'avoir un regard *sérieux et rigoureux* sur la question. Enfin, Nathalie Vallée nous a mentionné sa nomination à la CPMT pour y siéger au nom du Regroupement des collèges du Montréal métropolitain (RCMM).

Une proposition a été présentée par les enseignants de la CÉ lors de la séance du 26 avril, dont l'adoption est prévue lors de la séance du 10 mai prochain. Après avoir réitéré en préambule que la mission des cégeps est de contribuer à la formation générale, culturelle et citoyenne des personnes en leur permettant d'atteindre des compétences fondamentales, polyvalentes et transférables et que le Projet de loi 70, en favorisant une formation axée sur les besoins spécifiques des entreprises, compromet l'indépendance du MEES alors qu'il est essentiel que ce dernier puisse préserver ses prérogatives sur les questions éducatives, cette proposition formule trois demandes spécifiques :

- La première interpelle la Direction des études dans ses diverses interventions auprès de la Commission des affaires pédagogiques et du MEES afin que nos préoccupations soient partagées, que notre position soit défendue et que le CA soit sensibilisé.
- La seconde vise la Direction générale afin qu'elle puisse défendre et soutenir les propositions dans toutes les instances où elle intervient.
- La dernière appelle la Direction des études et la Direction générale à la vigilance, notamment à l'égard de nos processus locaux concernant les AEC.

Enfin, un point d'information a été prévu à la séance du Conseil d'administration du 28 avril afin que ses membres soient informés de nos inquiétudes.

Rester à l'affût et poser un geste concret !

Les récentes déclarations de nos élus ne sont guère rassurantes et convergent vers cette malheureuse orientation du Projet de loi 70 qui assujettit les besoins des étudiants à ceux du marché du travail.

Le 15 avril dernier, Philippe Couillard disait « rencontrer beaucoup plus souvent des petits entrepreneurs qui disent manquer d'employés qualifiés que des personnes qui ne sont pas capables de se trouver de *job* »³. Encore faudrait-il qu'il veuille vraiment rencontrer ces dernières, ce qui lui permettrait alors de constater qu'il existe d'autres raisons que l'adéquation formation-emploi pour expliquer les postes vacants, comme de mauvaises conditions de travail ou de trop faibles salaires.

Notre ministre de l'Enseignement supérieur déclarait par ailleurs, lors de l'étude des crédits de son ministère : « Guy Demers nous donne des outils, Nicole Rouillé nous donne des façons. On a la porte grande ouverte pour aller loin et plus loin qu'on n'est jamais allés dans les collèges »⁴. Innovation, recrutement d'étudiants internationaux, davantage de liberté quant aux types de cours offerts en AEC, ainsi qu'un assouplissement du Régime des études collégiales, à propos duquel elle a déclaré : « On va le faire le plus vite possible. »

La juxtaposition du rapport Demers et du Projet de loi 70 laisse donc présager un important virage, et il faut se livrer à un solide exercice d'aveuglement volontaire pour ne pas y voir de liens étroits.

Cette conclusion de Patricia Cloutier, qui nous rapportait les récentes déclarations de la ministre David, porte à réflexion : « Le rapport Demers préconise aussi de faire des mises à jour plus rapides des programmes d'études et de laisser aux cégeps la possibilité d'ajuster les diplômes

³ « Couillard dit voir plus d'entrepreneurs en manque de travailleurs que de chômeurs », *Le Devoir*, 16 avril 2016, Robert Dutrisac, en ligne <http://www.ledevoir.com/non-classe/468389/couillard-dit-voir-plus-d-entrepreneurs-en-manque-de-travailleurs-que-de-chomeurs>

⁴ « La ministre David veut donner du lest aux cégeps », *Le Soleil*, 20 avril 2016, Patricia Cloutier, en ligne <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/education/201604/20/01-4973395-la-ministre-david-veut-donner-du-lest-aux-cegeps.php>

d'études collégiales (DEC) selon les besoins régionaux ou actuels ».

Les cégeps qui « ajustent » leurs DEC, tel que le permettrait un éventuel Régime des études collégiales « assoupli » afin de répondre aux besoins régionaux ou actuels de... qui ? Concluons par un quiz pour vous permettre de tenter d'y répondre :

- a) Besoins des entreprises
- b) Besoins de la main-d'œuvre future
- c) Besoins des étudiants des cégeps dans les programmes techniques
- d) Besoins des étudiants des cégeps dans les programmes pré-universitaires
- e) Besoins de tous les étudiants puisqu'ils souhaitent une formation polyvalente et transférable.
- f) Toutes ces réponses
- g) b) et e) (attention ceci est un piège !)
- h) Aucune de ces réponses

En attendant le dévoilement de la réponse, vous pouvez poser un geste concret pour tenter de l'influencer ! Signez massivement la pétition en ligne via ce lien :

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-5861/index.html>

Enfin, d'ici à ce que nous puissions faire un état de situation et partager les échos de la CÉ et du CA lors de notre assemblée de fin d'année, vous pouvez suivre la (trop !) rapide évolution du Projet de loi 70 via le lien suivant :

Assemblée nationale du Québec

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-70-41-1.html>

À suivre !

18 mai

Assemblée générale

9 h à la cafétéria du Bloc G

Au programme de cette traditionnelle assemblée de fin d'année :
bilans annuels, états financiers et élections.

Venez souligner le travail accompli par tous vos collègues en 2015-2016 !

À PROPOS

DE QUELQUES DYNAMIQUES NÉOLIBÉRALES AU COLLÈGE

Christian Goyette, enseignant au Département de sciences sociales

La solution : déléguer aux profs !

Le collège n'échappe évidemment pas au courant néolibéral, de nos jours qualifié d'« austéritaire » : compressions de ressources et des budgets, coupures de postes, alourdissement des tâches, augmentation des frais afférents, etc. À cela s'ajoute diverses tentatives visant clairement à déléguer aux enseignants des tâches qui ne correspondent pas à leur rôle d'enseignants. On se souviendra que la coupure de postes de secrétaires aura mené à la nouvelle procédure d'examen en fin de session. Même si son impact n'est pas si « lourd » (quoiqu'on parle de transporter des piles d'examens !), cette petite délégation de tâches, orientée vers une rationalisation des dépenses, s'ajoute aux autres petites tâches qui nous sont progressivement déléguées. On pourrait aussi évaluer les impacts de l'implantation du système d'impression Pay-per-cut.⁵

Les TIC renforcent cette tendance à la délégation de tâches en faisant de nous des êtres numériques autonomes et multitâches : comme je le fais présentement, nous écrivons directement sur support informatique, de chez-nous et à l'extérieur de nos heures de travail, nous réalisons notre propre mise en page, nous répondons à nos courriels de soir comme de jour, la semaine comme le week-end, et nous trouvons cela bien plus efficace que d'avoir à compter sur d'autres pour la réalisation de telles tâches. Et c'est d'autant plus vrai pour les RCD à qui l'on demande de réaliser de nombreuses tâches de collecte de données (remplir les formulaires d'examens de fin de session ou de

⁵ En passant, relevons les principaux irritants de Pay-per-cut. Il y a d'abord le message qui nous rappelle le caractère « exceptionnel » de l'ajout de crédits qui nous est si généreusement octroyé, comme si imprimer des documents (pour nous-mêmes, nos étudiants ou nos collègues) était un privilège pas du tout lié à notre travail ! Ensuite, on peut évoquer le fait que ce système nous signale l'impact environnemental de nos impressions, belle euphémisation masquant mal l'évident objectif de rationalisation ! Aussi, on peut se demander si nous faire circuler davantage dans les corridors et escaliers du collège, d'un lieu d'impression à un autre, améliore vraiment notre efficacité au travail. Enfin, les gestionnaires et directeurs se soumettent-ils aussi ? Un document transmis par erreur aux RCD l'année dernière laisse entendre que non.

modifications aux grilles de cours, etc.) et qui doivent soutenir une importante correspondance courriel, tant de l'intérieur du collège que de l'extérieur. Alors, puisque le commun des profs souhaite avoir davantage de temps pour se consacrer à ses tâches pédagogiques, n'est-il pas primordial de réfléchir à des solutions ou mécanismes pour alléger ces tâches périphériques à notre rôle principal, qui est d'enseigner ?

Nos points faibles

Ajoutons que face à ces diverses pressions, nous flanchons souvent car, disons-le, notre engagement nous prédispose à chercher à en faire toujours davantage. Qu'est-ce qui peut expliquer cette prédisposition à la « vocation » ? Une première explication réside, me semble-t-il, dans le fait qu'il apparaît naturel, à nos patrons comme à nous, que nous réalisions davantage de tâches que ce que prévoit notre contrat de travail. Ces attentes banalisées au surtravail ont été particulièrement bien mises en évidence à l'automne dernier quand nous avons boycotté les tâches dites non-conventionnées (comités départementaux, portes ouvertes et autres activités de promotion, etc.) : ça dérange que l'on ne fasse que notre job !⁶ Intéressant, non ? Il y a là matière à réflexion, et à vigilance, bien sûr.

Une autre piste d'explication est le fait que le corps enseignant⁷ est, à proprement parler, co-gestionnaire du collège : on participe à la CÉ, au CA, aux comités programmes et à d'autres comités conventionnés ou pas (Santé et sécurité, CAPTIC, CVI, etc.), nous sommes intimement impliqués dans la reformulation des politiques du collège (ex. PIEA, PGP, PUTI, PPCD et autres PO). Et puis, disons-le, au quotidien, la participation du syndicat et des coordinations départementales est vitale pour le collège, car ils représentent des instances de

⁶ L'expérience du « manque » que certains administrateurs semblent avoir vécu péniblement ne témoigne-t-il pas que certains ont développé une accoutumance à notre surtravail ?

⁷ Comme le sont également, mais différemment, les membres du personnel de soutien, des professionnels, ainsi que de l'association étudiante.

résolution d'une multitude de petits et grands problèmes, et forment un réceptacle inestimable d'expertise et de savoirs sur le collège. Suffit d'avoir un vrai problème pour constater que les directions ont rarement une connaissance aussi approfondie des dossiers que les membres du personnel enseignant. L'autogestion ne serait-elle pas plus réalisable qu'on ne le pense ?

Cette structure semi-autogestionnaire du collège devrait nous réjouir... et c'est le cas ! Elle nous permet de faire valoir nos préoccupations enseignantes et citoyennes pour élargir la vision de nos administrateurs aux prises avec des ornières comptables et corporatives. Cependant, l'envers est qu'on se prend facilement au jeu de s'identifier fortement à notre collège (et j'en suis !) ... autre prédisposition au surtravail.

Troisième piste explicative : puisque le mode de financement des ressources enseignantes dépend du nombre d'inscriptions au collège (contrairement aux autres corps d'emploi), toute baisse implique une plus grande précarisation de nos collègues les plus précaires, ce qui ouvre la voie à tout un branle-bas de combat pour éviter la chose. Par solidarité envers nos collègues, et par souci de faire valoir la pertinence sociale de nos programmes, on peut alors être enclins à s'impliquer davantage dans les activités de promotion du collège et de ses programmes. Bien sûr, nous souhaitons tous sentir que notre collège et nos programmes sont attractifs, qu'on « rayonne », et ainsi recruter des étudiants plus performants qui amélioreront à leur tour la réputation du collège, et ainsi de suite. Cependant, on s'avance alors sur un terrain glissant qui nous amène « naturellement » à consolider l'emprise de la logique néolibérale sur notre vécu et nos institutions, et même à l'aider à se propager dans le réseau. **Notre rapport au néolibéralisme, comme employés du secteur public et membres d'un syndicat, est pour le moins paradoxal : d'un côté on se dit contre, mais de l'autre on agit pour.** Évidemment, on ne peut s'extraire hors de notre société, nous devons composer avec les forces en présence. Alors, si l'on souhaite vraiment s'opposer à la logique marchande du néolibéralisme et de l'austérité, il importe de prendre la pleine mesure de ce rapport ambigu afin d'identifier les possibilités de devenir plus cohérents et conséquents. Pour avancer en ce sens, tentons de déployer brièvement le problème à partir du cas des activités de promotion du collège.

La logique du privé appliquée au public

On le sait, l'objectif est simple : on vise à recruter davantage d'étudiants, et autant que possible de meilleurs étudiants, et pour ce faire on cherche à se présenter sur notre meilleur jour. On déploie toute une panoplie de moyens pour paraître attractifs (élève d'un

jour, visites dans les labos, pop-corn), pour montrer qu'on a dans nos manches des atouts que les autres collèges n'ont pas, qu'on est dynamiques, que les étudiants vont vivre dans nos murs l'expérience la plus incroyable de leur jeune vie. Et ailleurs, que font-ils, les autres collèges ? Euh... la même chose. Parfois un peu mieux, parfois aussi moins bien.

Cette logique du privé se reflète dans les mots et expressions courantes utilisées pour penser ces mesures de séduction des masses et nous y faire participer. On nous dit qu'il faut « vendre » nos programmes, tout en s'empressant de nous dire que l'on est bien sûr conscient qu'on n'est pas dans une entreprise privée et qu'il ne s'agit pas de vendre des hamburgers. Pour ma part, je continue de penser qu'utiliser certains mots plutôt que d'autres n'a jamais rien d'anodin. Les mots ont du pouvoir, les mots sont pouvoir.⁸

On pourrait trouver d'autres exemples, d'autres cas, mais cela nous mènerait tout de même à la question qui s'impose : est-ce vraiment de mise, pour une institution publique, de s'engager autant sur le terrain de la concurrence et de la quête de la « clientèle » étudiante ? Ou, si on pose la question à un autre niveau, est-ce normal qu'un ministère public laisse ses diverses « succursales » (c'est vrai que le vocabulaire du privé est tentant !) dépenser des sous et des énergies (notamment les nôtres) pour se faire compétition les unes les autres, alors que pour lui ça ne change pas grand-chose qu'un étudiant soit inscrit au collège A plutôt qu'au collège B ? Et si on créait une autre SAQ, sous un autre nom et encore publique, pour faire compétition à la SAQ, est-ce qu'on trouverait ça gagnant comme formule ? Pourquoi, alors, l'est-ce pour l'éducation ?

En fait, l'éléphant dans la pièce, c'est le privé au sens strict cette fois : l'école privée. Elle a pris de l'expansion partout, et particulièrement dans la grande région montréalaise. Profitant des subventions du gouvernement pour faire une compétition déloyale à l'école publique, elle semble avoir gagné la partie et mène le jeu : pour lui faire face, les écoles publiques primaires et secondaires doivent développer des volets particuliers (souvent un programme international ou artistique) afin de ne pas être boudés par les parents qui se fient au classement des écoles, et pour éviter de ne se retrouver qu'avec des étudiants en difficulté. Ils entrent dans le jeu afin d'éviter le pire, mais sans espoir de le mener, ce jeu.⁹ La

⁸ Après, on s'étonne que certains citoyens aient le réflexe de penser que l'éducation est une marchandise comme une autre !

⁹ Il y a bien sûr des écoles qui y réussissent mieux, et l'on sait que certaines d'entre elles demandent à leurs enseignants de visiter les familles de leurs élèves à leur domicile, question de « fidéliser leur clientèle ». Est-ce vraiment ce que l'on souhaite ?

puissance du secteur privé est peut-être moins grande au niveau collégial, mais force est de constater que la logique qui l'anime, elle, s'est clairement intégrée au secteur public.

La logique marchande du privé est dominante, à l'heure actuelle, en éducation, et ce bref portrait n'est probablement que la pointe de l'iceberg, comme le laisse appréhender l'éventuelle application du rapport Demers, quoique sur un autre terrain. Aussi, à mon avis, il importe de réfléchir aux possibles façons de résister à cette déferlante, tant au niveau collégial que plus largement dans le système d'éducation.

En guise de conclusion

Le sociologue que je suis se sent le devoir de vous dire que je ne doute absolument pas de la bonne volonté des différents acteurs du collège, et même de ceux qui participent aux dynamiques dont je viens de dresser une petite analyse critique. Je ne doute pas qu'ils souhaitent le bien du collège et son développement. Aussi, je souhaite que cette petite réflexion sur la place du néolibéralisme dans notre institution sera reçue pour ce qu'elle vise : contribuer au débat sur la nature du système d'éducation dans notre société, ainsi que sur le rôle et le développement de nos institutions publiques.

POUR QUE LE SPECA VIRE AU VERT !

PROJET DE PROMOTION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX À TRAVERS NOTRE SYNDICAT.

Les enseignants du Comité d'action et de concertation en environnement : **Mathieu Brière-Provencher**, du Département de sciences sociales, **Jean Laroche**, du Département d'éducation physique, **Claude Maryse Lebeuf**, du Département de graphisme, et **Dominic Ménard-Bilodeau**, du Département d'histoire et géographie

Membres du SPECA, verdissez-vous !

Nous sommes les enseignants impliqués dans le Comité d'action et de concertation en environnement (CACE) et nous voulons attirer votre attention sur nos travaux et nos projets pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux du collège au sein de notre syndicat. Avant de vous expliquer plus en détails comment nous comptons faire cette collaboration, nous exposerons brièvement quelles sont les orientations du CACE ainsi que la teneur de nos discussions.

Depuis le début des années 80, le collège fait la promotion de la responsabilisation et de l'éducation en matière d'environnement. Il soutient des initiatives qui s'inscrivent dans son plan stratégique et qui intègrent des activités portant sur les préoccupations environnementales dans la formation, la recherche et la diffusion des connaissances. En 2006, le collège se dote d'une politique relative à la protection de l'environnement, dont l'application est assurée par le CACE.

Les enseignants participent à titre individuel et donnent leurs avis sur plusieurs enjeux mentionnés dans la politique. Ainsi, nous sommes consultés à propos des

objectifs de gestion tels que les directives d'achats (utilisation de produits durables, réutilisables ou recyclables), la maîtrise de l'énergie (utilisation des technologies pour assurer une meilleure protection de l'environnement), la qualité de l'air, la gestion de l'eau, la gestion écologique des matières résiduelles, la gestion des matières dangereuses, la gestion du transport (transport en commun, covoiturage, vélo) ainsi que l'aménagement et l'entretien des terrains et bâtiments. Le CACE rend compte une fois par année au SPECA de ses activités lors du bilan. La certification « cégep vert », la culture du houblon, le potager du collège, la production de miel et la serre figurent parmi les actions et les initiatives des dernières années.

À notre avis, le bilan de fin d'année constitue un lien insuffisant entre le SPECA et le CACE. C'est pour cette raison que nous compterons désormais sur un membre de l'exécutif pour suivre de plus près les travaux du CACE. Il sera un répondant en environnement qui comblera notre besoin de partager avec vous ce qui se discute sur le sujet au collège. Le SPECA-Hebdo sera aussi un moyen de vous tenir au courant des enjeux verts du collège. Nous espérons que vous entendrez davantage parler de nous dans un proche avenir.

Nous aimerions aussi donner une meilleure direction aux discussions en connaissant mieux vos priorités en environnement au collège. Il serait intéressant de former une masse critique d'enseignants conscientisés par les enjeux environnementaux et capables de prendre position avec nous autant sur les enjeux de formation que ceux de gestion verte et responsable des ressources au collège.

Devenons plus vert ensemble !

DES TASSES POUR LE SPECA !

Nicola Grenon, trésorier à l'exécutif du SPECA

Lors de la présentation des états financiers du SPECA à l'assemblée générale de fin d'année de l'an dernier, le détail des dépenses courantes en a fait sourciller plusieurs quand j'ai évoqué les sommes liées à l'achat de verres à café en carton. L'année mouvementée que nous avons vécue a quelque peu retardé nos plans, mais l'intérêt écologique de nos membres n'a pas été oublié. Nous avons donc voulu, cette année, tabler sur une vision plus responsable de nos pratiques entourant le bon vieux café du matin, cet important « liant social » syndical.

C'est ainsi que nous vous annonçons l'arrivée prochaine de tasses en céramique portant le logo du SPECA. Celles-ci seront accompagnées d'une campagne de sensibilisation afin de motiver nos membres à faire ce petit geste tout simple consistant à choisir la tasse réutilisable plutôt que le verre en carton, déguster un délectable café, rapporter leur tasse et la laver.

Le SPECA utilise actuellement environ 15 000 verres en carton par année et chacun nous coûte 7,48 ¢. Un geste écologique, responsable, voire solidaire comme l'utilisation et la réutilisation d'une tasse lavable pourra nous aider à diminuer notre empreinte sur notre environnement.

FRONT COMMUN 2015 RÉSULTATS DÉCEVANTS, CHANGEMENTS NÉCESSAIRES

Article paru dans le no 64, avril/mai 2016, de la revue *À bâbord!*
Philippe Boudreau, enseignant au Département de sciences sociales

La conclusion le 8 mars d'une entente de principe entre la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) et le Conseil du trésor a ramené au-devant de l'actualité l'une des principales faiblesses de l'accord intervenu à la mi-décembre entre le Front commun et le gouvernement : il ne répondait pas aux besoins de la principale composante de la CSN.

Cette conclusion tardive et incongrue du processus de négociation dans le secteur public met ainsi en évidence l'un des grands paradoxes dans lequel s'était placé le Front commun : revendiquer prioritairement d'importants gains en matière de rémunération globale, au nom des bas salarié-e-s du secteur public, mais sans être capable de leur livrer la marchandise le moment venu.

Il en va ainsi du bilan syndical que l'on peut faire de la dernière ronde de négos dans son ensemble, toutes catégories et tables confondues. Celle-ci a suscité des attentes élevées sur le terrain – la mobilisation soutenue de plusieurs secteurs en faisant foi – tout en débouchant sur de bien maigres résultats. Une telle gymnastique est périlleuse pour les organisations, puisqu'elle risque de miner à terme l'engagement des membres, qui peinent à voir l'adéquation entre les substantielles revendications exprimées, la combativité consentie au quotidien dans les milieux de travail et les dividendes obtenus en bout de piste. La déception est d'autant plus grande que le contrat de travail dure cinq ans, ce qui d'une part dégage le paysage électoral pour le PLQ en 2018 et d'autre part

forcera la partie syndicale à négocier le moment venu avec un gouvernement fraîchement élu.

La ratification généralisée des ententes de principe ne doit tromper personne, en ce qu'elle exprime, très souvent, un sauve-qui-peut empreint de résignation, plutôt qu'une nette conviction d'avoir fait des gains tangibles. Les syndicats doivent maintenant faire le bilan de cet énième rendez-vous manqué avec la victoire.

Analyse en trois temps

Parmi la base militante, les débats à ce sujet sont engagés et les critiques fusent. De nouveau, on se met à la recherche de ce qui n'a pas fonctionné et on s'interroge sur les améliorations à apporter. Trois familles de réflexions peuvent être distinguées : celles relevant du positionnement politique des acteurs, celles relevant de la stratégie syndicale et celles se penchant sur le fonctionnement des organisations.

Dans le premier cas, de sérieux doutes sont formulés à propos de l'horizon sociopolitique et intellectuel qui anime les directions syndicales nationales. En outre, l'articulation entre la négociation elle-même et la lutte contre l'austérité était faible et superficielle parce qu'elle n'a pas d'abord procédé d'un effort soutenu d'analyse politique cherchant véritablement à intégrer les deux enjeux en une seule pensée claire, de laquelle jaillirait une parole vibrante, capable d'interpeller autant les membres que différents secteurs de la société. Rétrospectivement, l'expérience des carrés rouges avant et pendant le Printemps érable demeure exemplaire.

Le moins qu'on puisse dire est qu'en matière de lutte à l'austérité, la pensée claire n'était pas au rendez-vous cette fois-ci. D'entrée de jeu, soit bien avant l'automne 2015, les leaders des centrales entretenaient et diffusaient à l'égard du déficit zéro et du cadre budgétaire gouvernemental une analyse modérée, consistant à ne jamais remettre ouvertement en doute la nécessité de l'équilibre des finances publiques, se contentant plutôt de demander que l'atteinte du déficit zéro ne se réalise pas drastiquement, aux dépens des conditions de travail des membres. Dans le cadre de la négociation, les ténors syndicaux émettaient donc une critique de la façon gouvernementale de faire les compressions, mais n'opposaient jamais à l'horizon macro économique patronal, fondé sur le budget équilibré et le repositionnement de l'État, leur propre vision cohésive des dépenses publiques et de l'État social.

Le second type de réflexions, celui ayant trait aux choix tactiques et stratégiques des organisations, met en lumière diverses contradictions et lacunes. D'abord, l'attitude face à l'éventualité d'une loi spéciale, consistant

à chercher à l'éviter absolument, a eu pour effet d'enfermer les membres – au moins à l'échelle nationale – dans un registre d'action en vertu duquel les moyens lourds sont à peine déployés. Il ne revenait pas aux membres de décider à quel point ils et elles pouvaient (ou non) tester la patience du gouvernement ou de l'opinion publique ; cette décision avait déjà été prise pour eux et elles.

Un autre problème identifié est la recherche par le Front commun de l'unité à tout prix. Au moment de poser tel ou tel geste, l'unanimité entre les composantes du FC était plus importante que le déploiement du plus grand rapport de force. Au lieu de chercher à bâtir l'unité des forces mobilisées, le FC s'est rabattu sur une unité de façade, devant réunir toutes les organisations, sans égard à leur capacité ou volonté réelle de se battre. Certes, cela permettait de revendiquer publiquement un Front commun de 400 000 membres, mais assez rapidement, c'est-à-dire à partir d'octobre 2015, la règle de l'unanimité a eu pour effet de ralentir un mouvement dont le momentum était indéniable.

L'idée de terminer sans faute avant Noël la ronde de négos fut un autre irritant majeur. Plusieurs membres se demandent encore pourquoi ce calendrier leur fut imposé. Pourquoi établir rigidelement une telle date butoir sans avoir préalablement validé auprès des membres la hauteur du règlement désiré ? Qu'y a-t-il à gagner à se « peindre dans le coin » avec ce type d'échéance, sans tenir compte de la maigreur du règlement pouvant être obtenu à pareille date et dans un tel contexte ?

Une dernière série de réflexions critiques touche la culture, la structure et le fonctionnement des organisations nationales. Il est surtout question ici de permettre un renouvellement du syndicalisme de nature à encourager une reprise de contrôle, par les membres, de leur organisation nationale. Cela signifie bien sûr d'en améliorer le caractère démocratique, mais aussi d'en réduire la verticalité. Marie-Ève Rancourt souligne dans *Renouveler le syndicalisme* le peu de place faite « à la décentralisation [...] et à l'autonomie dans les rangs syndicaux¹⁰ ». Un rééquilibrage en faveur d'une bien plus grande initiative des syndicats locaux serait profitable.

¹⁰ Marie-Ève Rancourt, « Le syndicalisme, un outil de transformation sociale », dans P. Crevier, H. Forcier et S. Trépanier (dir.), *Renouveler le syndicalisme*, Montréal, Écosociété, 2015, p. 133.

Pour une décentralisation

Certain-e-s se demandent si l'heure n'est pas venue de procéder à un transfert important du pouvoir du sommet des organisations vers leur base. Cela signifierait, en outre, de s'assurer d'une répartition différente des ressources (humaines, techniques, financières, etc.) au profit des organisations locales ou régionales et aux dépens des sièges sociaux nationaux.

Cela pourrait aussi vouloir dire de mettre en œuvre des mesures visant à limiter l'influence des technocrates sur les décisions syndicales, en modifiant certaines des règles ou coutumes internes. Peut-on par exemple réduire l'influence des non-élu-e-s au sein des instances ? Peut-on s'assurer d'un meilleur pouvoir des membres sur la

structure nationale et son fonctionnement ? Est-il envisageable, par exemple, d'éviter la concentration de l'expertise et de l'autorité aux mains de quelques-un-e-s en plafonnant le nombre d'années consécutives (par cumul de mandats) dans la structure nationale ? Peut-on rétablir une meilleure symétrie entre les conditions de travail des membres (rémunération et avantages sociaux) et celles des élu-e-s ou des permanent-e-s ?

Ce sont là des questions difficiles, mais qui deviennent de plus en plus nécessaires, au fur et à mesure que la machine syndicale, négociations après négociations, livre des résultats mitigés. Peut-être serait-il temps de convoquer des États généraux sur le renouvellement du syndicalisme.

JOURNÉE SYNDICALE DU 27 MAI

Pour clore une année exceptionnelle, quoi de mieux qu'une journée et une soirée exceptionnelles !

12 h 30 : Conférence d'ouverture

Avec **Aurélie Lanctôt**,

chroniqueuse, essayiste, auteure de *Les libéraux n'aiment pas les femmes*

Et **Dominique Daigneault**,

présidente du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)

14 h à 16 h 45 : Discussion en ateliers

Des membres d'exécutifs d'autres syndicats locaux de la FNEEQ seront aussi invités à prendre part aux discussions. Une première à Ahuntsic !

17 h 30 : Apéro et hommage aux retraités

En soirée : Souper de homards, danse et DJ !

Vous pouvez vous inscrire à la journée et/ou au souper de fin d'année en remplissant le formulaire d'inscription à l'adresse suivante : https://docs.google.com/forms/d/1tBVeY_nRMPW9vdlrIjiaftcv8kceV54tGNBJ7yKOW/viewform?c=0&w=1&usp=mail_form_link

Vous avez jusqu'au jeudi 12 mai pour vous inscrire. Au plaisir de discuter et de fêter avec vous !

ASSEMBLÉE

Conseil central

du Montréal

métropolitain

Assemblée du 6 avril 2016

Nicola Grenon, trésorier à l'exécutif du SPECA et délégué auprès du Conseil central du Montréal métropolitain

Lors de l'ouverture, la présidente a souligné la bonne nouvelle du récent vote favorable à la conclusion d'ententes par plusieurs syndicats dans la région de Montréal, tout en nous rappelant que, pour certains syndicats (notamment à l'UQAM), le problème est majeur et loin d'être réglé.

Nous notons également qu'un an s'est écoulé depuis la tragédie du Rana Plaza au Bangladesh, qui a entraîné la mort de 1135 travailleurs qui œuvraient dans des conditions pathétiques afin de produire des vêtements que nous portons tous les jours et pour lesquels rien n'a vraiment changé au quotidien.

Le 15 mars s'est tenue la manifestation de la Coalition contre la brutalité policière qui a pu se terminer, une première, sans aucune arrestation. Il y avait beaucoup de monde, mais heureusement les policiers ne peuvent plus se servir de l'article 500 du *Code de la sécurité routière* suite aux récents jugements à ce sujet.

Conflits (Questions de privilège) : Direction de la santé publique

Nancy Truchon du STPSQ et Isabelle Ménard, conseillère syndicale du SRT, nous ont présenté la situation incroyable prévalant dans le milieu de travail des employés de la santé publique à Montréal. Ainsi, parmi les conséquences des bouleversements de structure imposés par le ministre de la Santé, un important groupe d'employés a été transféré d'un édifice moderne et très bien entretenu à un vieil immeuble de la Ville de Montréal envahi par les moisissures. Rhinites, sinusites, exacerbation des réactions allergiques, hypersensibilités multiples et autres symptômes non-spécifiques ont été recensés, mais personne ne semble vouloir prendre de réelle action au CIUSSS du Centre-ville. Il a fallu l'effondrement du toit en janvier 2014 pour que quelques mesures soient prises. Les personnes

les plus affectées doivent attendre 6 à 7 mois pour un transfert et on a même vu deux employés être référés en évaluation psychologique ! Malheureusement, peu d'employés portent plainte de crainte de perdre leur emploi. On a par ailleurs déjà vu 5 M\$ investis dans des rénovations qui semblent sans fin en raison des nouvelles zones de moisissures qui sont découvertes peu à peu.

Lors de la période d'échanges, plusieurs professeurs de cégep ont fait état de situations apparentées dans leurs milieux de travail. Il a été proposé, appuyé et adopté que le CCMM appuie les différentes actions à venir des travailleuses et travailleurs du STPSQ.

Mobilisation (CSN-Construction)

Pierre Brassard, président de la CSN-Construction est venu nous parler de la période de maraudage qui débutera le 1^{er} mai pour un mois. À tous les 4 ans, les 5 organisations s'affrontent dans cet exercice et la CSN-Construction sollicite notre appui afin que l'on parle de la CSN à tous les gens de la construction que l'on pourrait côtoyer en ventant notre démocratie, nos valeurs. Les modifications apportées au régime de gestion de la main-d'œuvre par la loi 30 rendent le choix de la centrale syndicale des plus importants.

Campagne du salaire minimum à 15 \$

Patrick St-Pierre, du comité droit au travail, en association avec le comité jeunes, est venu nous présenter Mélanie Gauvin de l'organisme « Au bas de l'échelle ». Depuis 2012, le comité suit le phénomène qui a débuté en 2012 aux États-Unis. Le 15 avril 2015, une action nationale a mené des centaines de milliers de personnes dans les rues. Au Québec, la campagne prend forme et plusieurs organismes endossent déjà cette revendication. La présentation (dont le document accompagnateur est disponible au SPECA) avait pour objectif de nous outiller avec de bons arguments pour rétorquer aux opposants et de déconstruire les mythes les plus tenaces. Par exemple, lorsque l'on regarde les statistiques, on peut constater que la proportion de gens travaillant au salaire minimum augmente lorsqu'il est haussé, ce qui laisse voir qu'augmenter le salaire minimum ne fait pas perdre d'emplois, voire même le contraire. On constate aussi que ceux qui ont un salaire légèrement supérieur au salaire minimum

suivent généralement la progression de salaire. Augmenter le salaire minimum a un impact direct sur 25 % de la main-d'œuvre, de même que sur les prestations de dernier recours et améliore le bilan de l'équité salariale. Cela stimule l'économie, a un effet stabilisateur sur l'emploi et amène un meilleur rendement en entreprise. Augmenter le salaire minimum à un taux adéquat permettrait d'inclure toute une frange de la population dans notre société.

Il a été proposé, appuyé et adopté que le CCMM se joigne au mouvement pour le salaire minimum à 15 \$ et participe aux actions du 15 avril.

1^{er} mai

Il y aura une marche le dimanche premier mai débutant au Parc Lafontaine, empruntant

l'avenue du Mont-Royal en direction du Parc Jeanne-Mance. Le ralliement est aux alentours de 12 h 30 pour un départ à 13 h et une conclusion vers 15 h 30. Le 29 avril, plusieurs actions dérangeantes seront organisées à travers la ville. On peut se porter volontaire pour celles-ci au CCMM ou via le SPECA.

Retour sur le conseil confédéral

Les 16, 17 et 18 mars se tenait le conseil. Y ont été traités les sujets suivants : la conjoncture politique et syndicale (la mobilisation contre l'austérité, le Front Commun), la lutte à l'austérité qui sera centrée sur les diverses campagnes de la CSN, les 20 ans du Fondation, la campagne Leucan, le partenariat Trans-Pacifique, la COP21, la situation aux États-Unis à l'aube de l'élection, le Forum Social Mondial, le 28 avril et les élections au Conseil confédéral. Un intervenant a par la suite mentionné qu'il était prévu qu'un rapport sur la faisabilité de la grève sociale soit déposé en décembre 2015, ce qui n'a pas été fait.

À quand la prochaine augmentation ?

Alain Long, président du SPECA

Vous vous demandez peut-être : l'entente de principe de décembre ne comprenait-elle pas une augmentation de salaire en 2016 ? Eh bien, oui. L'entente prévoit en effet au 1^{er} avril 2016 une majoration de 1,5 % des salaires de tous les syndiqué-es du secteur public.

Sauf que, comme la convention collective 2015-2020 n'est toujours pas signée, les salaires n'ont pas pu être modifiés. Sachez toutefois que cela ne signifie aucunement que vous n'avez pas droit aux augmentations prévues. Elles sont simplement reportées.

Pour le moment, on nous parle d'un horizon de quelques semaines pour la signature, mais un blocage dans la rédaction de certaines clauses ne peut pas être totalement exclu. Voici néanmoins ce qui se passera dès que la convention sera signée :

- Tous les salaires seront majorés de 1,5 % et le Collège devra verser un ajustement de salaire rétroactif pour toutes les sommes versées entre le 1^{er} avril 2016 et la date de prise d'effet de l'augmentation;
- Le Collège devra procéder au versement d'un montant forfaitaire pour 2015-2016 selon des modalités qui seront inscrites à la convention (mais dont on ne connaît pas les détails) : ce montant devrait représenter, pour chaque employé-e ayant offert une pleine année de service, 1 % du salaire annuel moyen dans le secteur public, soit environ 500 \$.